



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/39/848  
S/16867  
17 décembre 1984  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente-neuvième session  
Points 68, 69, 123, 124, 129 et 143  
de l'ordre du jour  
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA  
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT  
DE LA SECURITE INTERNATIONALE  
APPLICATION DES DISPOSITIONS DE SECURITE  
COLLECTIVE DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES  
POUR LE MAINTIEN DE LA PAIX ET DE  
LA SECURITE INTERNATIONALES  
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON  
VOISINAGE ENTRE ETATS  
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ENTRE ETATS  
RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR L'ELABORATION  
D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE CONTRE LE  
RECRUTEMENT, L'UTILISATION, LE FINANCEMENT  
ET L'INSTRUCTION DE MERCENAIRES  
INADMISSIBILITE DE LA POLITIQUE DE TERRORISME  
D'ETAT ET DE TOUTE ACTION DES ETATS VISANT  
A SAPER LE REGIME POLITIQUE ET SOCIAL  
D'AUTRES ETATS SOUVERAINS

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-neuvième année

Lettre datée du 17 décembre 1984, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent de l'Afghanistan  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que le chargé d'affaires de l'ambassade du Pakistan à Kaboul a été convoqué cet après-midi au Ministère des affaires étrangères et que le responsable du premier Département politique lui a fait savoir ce qui suit :

"Les autorités pakistanaises ont porté de nouvelles accusations en prétendant une fois de plus que, le 11 décembre 1984, deux avions afghans auraient violé l'espace aérien du Pakistan sur une distance de 15 km et qu'ils auraient lâché des bombes et lancé des roquettes au col de Piwar, près de Para Chinar.

Les autorités compétentes de la République démocratique d'Afghanistan, qui considèrent que la récente allégation des autorités pakistanaises est sans fondement, la rejettent solennellement et tiennent à ajouter que, non contentes d'intensifier et d'aggraver leurs actes d'agression armée et de provocation contre le territoire de la République démocratique d'Afghanistan, les autorités militaires pakistanaises, soucieuses d'élargir la campagne de propagande hostile et venimeuse qu'elles mènent contre la République démocratique d'Afghanistan, ont poussé encore plus loin leurs perfides accusations et allégations dans ce domaine.

La responsabilité de ces agissements, qui n'auront d'autre effet que d'exacerber les tensions et les dangers dans la région, incombera entièrement aux autorités pakistanaises concernées."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 68, 69, 123, 124, 129 et 143 de l'Assemblée générale, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Farid ZARIF

-----